



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024**

**2024-09-03b**

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Choix d'un scénario suite à la validation du SDAE et de la carte de zonage d'assainissement de la commune de Blussans**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 46 (*dont suppléés : 2*)

Nombre de délégués titulaires absents : 29 (*dont représentés : 10*)

Votants : 56

Le 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 septembre 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNIOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*),

**ABSENTS SUPPLEES :**

Pierre MAHON (*Cubrial*), représenté par son suppléant Jean-Luc LENOTTE ; Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Jacky BOUVARD, Marc-André DODIVERS (*Blussans*), pouvoir à Edwige GARRESSUS ; Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Martine LOHSE (*l'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARRENA ; Alain PASTEUR (*Arcey*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Philippe JANUEL (*Avilley*), pouvoir à Joseph CUENOT ; Pierre PEGEOT (*La Prétière*), pouvoir à Marie-Blanche PERNOT ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), pouvoir à Claude HUEBER.

#### **ABSENTS :**

Raymond BOBY (*Bournois*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Rodney HEDIN (*Abbenans*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Claude HUEBER

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-09-03b

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Choix d'un scénario suite à la validation du SDAE et de la carte de zonage d'assainissement de la commune de Blussans**

Le vice-Président en charge du cycle de l'eau rappelle à l'assemblée que le bureau d'études EVI a été missionné pour établir le zonage de cette commune, à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement.

Une enquête publique a été réalisée pour approuver les rapports de zonages d'assainissement. La carte de zonage d'assainissement a été validé par délibération en date du 13-09-2023 par le Conseil Communautaire.

2 scénarios ont été élaborés par le bureau d'études :

#### **Scénario 1 :**

- Créer des réseaux de collecte des eaux usées pour la mise en séparatif et visant à réduire les eaux claires parasites et améliorer la collecte ;
- Conserver une partie des réseaux de collecte des eaux usées sous réserve de travaux ponctuels de réhabilitation ;
- Créer une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux (220 EH) ;
- Démolir la station de traitement existante ;
- Créer des réseaux de collecte des eaux pluviales visant à améliorer les écoulements pluviaux ;
- Equiper les habitations non raccordées au réseau de collecte de dispositifs d'assainissement non collectif conformes à la réglementation ; 1 habitation est concernée.

**Coût estimatif à la charge de la CC2VV : 813 656,50 € HT**

**Coût estimatif à la charge de la Commune de Blussans (Eaux pluviales) : 333 915,00 € HT**

## **Scénario 2 :**

- Créer des réseaux de collecte des eaux usées pour la mise en séparatif et visant à réduire les eaux claires parasites et améliorer la collecte ;
- Conserver une partie des réseaux de collecte des eaux usées sous réserve de travaux ponctuels de réhabilitation ;
- Créer un poste de refoulement à séparation de solides et réseaux de transfert associés (rejet dans le réseau séparatif Rue Lieutenant Henry Bourlier à l'Isle sur le Doubs) (un refoulement avec un poste classique équipé d'un dégrilleur automatique impliquerait une moins-value de 50 000 €HT) ;
- Démolir la station de traitement existante ;
- Créer des réseaux de collecte des eaux pluviales visant à améliorer les écoulements pluviaux ;
- Equiper les habitations non raccordées au réseau de collecte de dispositifs d'assainissement non collectif conformes à la réglementation ; 1 habitation est concernée.

**Coût estimatif à la charge de la CC2VV : 847 952,00 € HT** (une moins-value d'environ 50 000 € sera appliquée sur ce montant pour la mise en place d'un poste de refoulement traditionnel)

**Coût estimatif à la charge de la Commune de Blussans (Eaux pluviales) : 333 915,00 € HT**

**L'exposé du vice-président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **Valide le scénario n° 2 du Bureau d'études, pour un montant estimatif à la charge de la CC2VV de 847 952 €**
- **Autorise le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents liés à cette décision**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



<p><u>Délibération adoptée avec :</u> Voix pour : 55 Voix contre : 0 Abstention : 1</p>
---